



*Etude d'identification des priorités de recherche agricole dans l'espace UEMOA*

## TERMES DE REFERENCE

### 1. Introduction

En réponse aux nombreux défis auxquels est confrontée l'agriculture de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Politique Agricole de l'Union (PAU) en décembre 2001 par l'Acte additionnel n°3/2001. Ils lui ont assigné trois objectifs majeurs, à savoir i) réaliser la sécurité alimentaire, ii) accroître la productivité et la production de l'agriculture sur des modes durables et, iii) améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale.

La PAU s'articule autour des trois grands axes d'intervention que sont 1) Adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production ; 2) Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées ; et 3) Insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et dans le marché mondial.

Le processus d'opérationnalisation de la PAU a démarré en 2002. Il a été consacré aux activités structurantes qui ont aboutit à la mise en place d'un cadre institutionnel, des instruments de pilotage et de financement, ainsi que des principales mesures réglementaires d'orientation.

Cette étape étant franchie, la Commission de l'UEMOA met dorénavant l'accent sur des actions opérationnelles, parmi lesquelles figure le financement de la recherche agricole dont l'impact sur la réalisation des objectifs de la PAU est déterminant. C'est pourquoi, un programme majeur de recherche agricole a été intégré au second programme triennal 2009-2011 de mise en œuvre de la PAU.

Ce programme qui reste à définir vise quatre objectifs stratégiques à savoir :

1. Soutenir les efforts de concertation sur la recherche dans l'espace UEMOA en recherchant une meilleure prise en compte des besoins des professionnels ;
2. Appuyer le pilotage de la PAU, notamment par des études technico-économiques sur les filières et sur les divers aspects de l'économie rurale ;

3. Promouvoir les recherches innovantes sur des marchés potentiellement porteurs, notamment dans le cadre des stratégies de diversification et d'adaptation des grandes filières et,
4. Appuyer les objectifs de reconquête du marché vivrier au niveau régional, en soutenant la réorientation de la recherche vers des filières peu prises en compte aujourd'hui comme les céréales sèches ou les différents tubercules (igname, manioc, pomme de terre).

## **2. Justification**

2.1. En Afrique en général, en Afrique de l'Ouest en particulier, l'agriculture a toujours été considérée comme le moteur de la croissance économique. Dans l'espace UEMOA, sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) global est en moyenne de 34%. Ce chiffre ne prend pas en compte l'agrofourniture et l'agro-industrie qui en dépendent directement. En outre, environ 70% de la population dépendent de ce secteur qui joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire et la génération de revenus en particulier pour les petits producteurs et les femmes.

2.2. Comparée à d'autres régions du monde, la productivité agricole continue malheureusement de s'affaiblir. Cette situation a été attribuée à plusieurs facteurs tels que (a) la nature de l'exploitation agricole qui est restée de type familial, (b) la dépendance de l'agriculture vis-à-vis des pluies qui sont souvent erratiques, (c) la susceptibilité de l'agriculture aux chocs biotiques et abiotiques tels que les ravageurs, les maladies et la sécheresse, (d) la faible utilisation des intrants qui améliorent le rendement tels que les semences améliorées et les engrais (e) l'insuffisance des valeurs ajoutées et (f) le faible accès aux marchés.

2.3. La faible productivité agricole a plongé la plupart des familles rurales dans la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cette situation a amené les Chefs d'Etat à décider de mettre des cadres politiques pour orienter le développement de l'agriculture.

2.4. Au plan continental, cette situation s'est traduite par l'adoption en juin 2003, du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en accord avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union Africaine (AU-NEPAD). L'objectif principal du PDDAA, est d'atteindre une croissance agricole annuelle de 6% d'ici 2015<sup>1</sup>, à travers la mise en œuvre des quatre piliers du Programme, à savoir i) l'accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau, ii) l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché, iii) l'augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim et iv) la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies.

2.5. Dans la zone de l'UEMOA, pour faire face à la dégradation de la performance du secteur agricole, les principales actions structurantes ci-après ont été menées : i) la mise en place des cadres de concertation sur les filières et sur l'environnement de la production, ii) la création du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA), iii) la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), iv) l'harmonisation des législations relatives à la sécurité sanitaire des animaux, des végétaux et des aliments. Outre les actions structurantes, plusieurs actions visant

---

<sup>1</sup> Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Publié par AU/NEPAD-(2003)

l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture régionale ont été engagées, notamment, la hiérarchisation des filières et l'identification de 5 prioritaires (maïs, riz, coton, bétail-viande, avicole), la formulation de programmes détaillés pour les 5 filières prioritaires, la mise en place d'un modèle de gestion de ces filières, la définition d'un plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture, le programme d'investissement dans la zone Office du Niger au Mali, etc.

2.6. Pour CORAF/WECARD mandaté par la CEDEAO et la CEMAC pour mettre en œuvre le 4<sup>ème</sup> pilier du PDAA, la réalisation de l'objectif du PDAA à l'horizon 2015 passe par la définition de nouveaux programmes prioritaires et la conduite de réformes institutionnelles. Dans cette perspective, CORAF/WECARD a révisé son plan stratégique, développé un plan opérationnel avec une feuille de route pour les cinq prochaines années (2007-2011) et, demandé à l'Institut international pour la recherche en politique alimentaire (IFPRI) de conduire une analyse stratégique du secteur agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). L'étude a alors révélé les contributions des produits spécifiques et des thèmes transversaux à l'atteinte de la croissance agricole attendue dans les trois zones de l'AOC. Celles-ci aideront à focaliser plus clairement les interventions de recherche et de développement sur les lacunes spécifiques identifiées.

2.7. Un accord de coopération entre la Commission de l'UEMOA et CORAF/WECARD a été signé en 2006 et les deux institutions envisagent de l'opérationnaliser. Pour définir le champ de son intervention dans la recherche agricole, la Commission de l'UEMOA se propose d'utiliser les services de CORAF/WECARD pour identifier et hiérarchiser les priorités en matière de recherches agricoles. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette étude.

### **3. Objectifs de l'étude**

Les principaux objectifs de cette étude sont :

- (i) identifier les priorités régionales pour la recherche et le développement agricoles dans l'espace UEMOA en capitalisant les résultats des études de base sur les cultures vivrières et la biotechnologie/biosécurité déjà réalisées par le CORAF/WECARD et d'autres institutions compétentes ;
- (ii) proposer, sur la base des priorités identifiées et en conformité avec les orientations définies dans le cadre de la mise en œuvre de la PAU et du plan stratégique de CORAF/WECARD, un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes collaboratifs entre les deux institutions.

### **4. Tâches à accomplir par le Consultant**

4.1. Conduire une étude participative en relation avec les principaux acteurs de la recherche-développement dans le secteur agricole de l'espace UEMOA notamment, les institutions des secteurs privé (industrie, entreprises, transformateurs, groupes de marchés et institutions de crédit) et public (Centres CG, SNRA, OP, OCB, ONG, service de vulgarisation), en vue d'identifier et d'analyser les opportunités et les contraintes de développement des interventions par rapport aux chaînes de valeurs prioritaires.

4.2. En relation avec les acteurs ci-dessus mentionnés, analyser et prioriser les opportunités sous régionales de recherche-développement des filières qui ajouteront de la valeur aux programmes nationaux.

4.3. Sur la base de ces analyses, définir les domaines clés (technologie, politique, marché, capacité, institutionnel, etc.) des programmes régionaux prioritaires qui seront en conformité avec les huit programmes<sup>2</sup> du CORAF/WECARD, pour un appui dans le cadre des mécanismes de financement de projets compétitifs et commissionnés du CORAF/WECARD.

4.4. Proposer un mécanisme permettant de rendre opérationnel chaque activité dans le contexte de la recherche agricole intégrée pour le développement (IAR4D), de manière holistique.

4.5. Proposer des arrangements institutionnels et organisationnels potentiels de partenaires clés (dans la génération de technologies, la production, les marchés, les intrants, la transformation, etc.) et, de réseautage pour une collaboration efficace dans le cadre des interventions générales.

4.6. Préparer un mécanisme opérationnel détaillé (un plan d'action de 5 ans) avec un système de suivi-évaluation, un groupe d'activités et des arrangements de partenariat pour la mise en œuvre des interventions prioritaires, conjointement par l'UEMOA et le CORAF/WECARD.

4.7. Les résultats de l'étude seront validés lors d'un atelier sous-régional de validation auquel prendra part le consultant et qui impliquera les acteurs clés de la recherche-développement agricole de l'espace UEMOA.

## **5. Résultats attendus de l'étude de base et l'atelier de validation**

Un plan d'action contenant pour chaque programme, le détail des activités, le budget détaillé, les modalités d'intervention (UEMOA, CORAF, Institutions de recherche) ainsi que toutes les autres informations mises en exergue par l'étude et utiles pour la mise en œuvre réussie des programmes prioritaires dans le cadre d'une collaboration conjointe UEMOA - CORAF/WECARD.

## **6. Méthodologie**

6.1. Avant de démarrer la mission, le Consultant fournira et échangera avec le CORAF/WECARD et la Commission de l'UEMOA sur un projet de méthodologie, y compris les questionnaires, qui sera adopté pour l'étude. Il effectuera ensuite une visite de travail au siège de la Commission de l'UEMOA à Ouagadougou pour un échange sur les objectifs de l'étude, les résultats attendus ainsi que la collecte d'informations.

6.2. Le Consultant prendra contact avec des groupes cibles, projets et entreprises clés qui sont engagés dans la conduite des activités de recherche-développement agricoles ainsi que les Organisations Paysans (OP), Organisations communautaires de base (OCB), ONG, organisations de femmes, institutions de crédit, etc. Il prendra également contact avec des organisations nationales et internationales de recherche (SNRA, Centres CG, etc.) pour solliciter des informations sur les opportunités de collaboration et la disponibilité des technologies récentes.

6.3. Le Consultant devra utiliser des documents et des informations pertinents du CORAF/WECARD, de la Commission de l'UEMOA, et de leurs partenaires, d'autres

---

<sup>2</sup>A savoir 1) élevage, pêche et aquaculture, 2) cultures vivrières, 3) cultures de rentes, 4) biotechnologie et biosécurité, 5) politique, marchés et commerce, 6) gestion de ressources naturelles, 7) gestion des connaissances et 8) renforcement de capacité.

sources, ses propres expériences, contacts et connaissances, ainsi que le courrier électronique, la communication téléphonique et l'Internet comme des moyens supplémentaires pour collecter et consolider les informations requises.

## **7. Expertise requises**

Le Consultant possédera les qualifications et les expertises décrites ci-après:

- (i) Un doctorat en agroéconomie (de préférence spécialisé en systèmes de cultures) avec au moins 10 ans d'expérience dans la recherche-développement et la gestion agricole aux niveaux national et international.
- (ii) Des preuves de connaissance et d'opérations du système agricole en AOC, ainsi que de celles des SNRA, Centres CG, réseaux, programmes, coordination de projets et de la recherche en milieu réel.
- (iii) Des preuves de travail avec des initiatives de développement agricole aux niveaux national, sous régional (AOC) et international.
- (iv) Une expérience professionnelle avérée en analyse et identification des lacunes de recherche des chaînes de valeur agricoles dans les pays en développement.
- (v) Une maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais.

## **8. Durée de la mission**

La consultance couvrira 15 jours de travail effectif à partir du 2 novembre 2009.

## **9. Rapports**

Le consultant devra soumettre un rapport provisoire au Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD 10 jours après avoir réalisé les études sur le terrain, et le rapport final 7 jours après l'atelier de validation.

## **10. Plan de travail et chronogramme**

Le Consultant proposera un plan de travail et un chronogramme pour ses tâches, qui seront validés au niveau du Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD et la Commission de l'UEMOA.